

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

Le vingt-cinq février deux mille vingt à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 19 février 2020, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Sophie Fagot, Michel Le Gall, Rachel Réault, Denis Pouliquen, Stéphane Quillevere, Anyvonne Lostanlen

Absente excusée : Nathalie Pichot qui donne pouvoir à Louis Fagot.

Secrétaire de séance : Rachel Réault

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie Monsieur Kermorgant, Trésorier pour sa participation à la séance du Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/Travaux de voirie RD31

Monsieur le Maire indique que les travaux se poursuivent. La pose de l'enrobé sur les trottoirs devrait être faite à partir de la mi-mars. La route sera de nouveau barrée une journée pendant la réalisation du tronçon côté Keramat.

2/ Tableau des emplois D2020-02-001

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande de modification du tableau des emplois. Cela concerne le poste de Maire -Hélène CAM. Il conviendrait d'augmenter le temps de travail de 34h à 35h, du fait de la mise en place d'une journée supplémentaire d'occupation de la maison des associations par 1000 Pattes. Une saisine du comité technique devra également être faite. Celle-ci ne sera étudiée qu'après les élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 14 voix pour, adoptent la proposition de Monsieur le Maire de modifier le tableau des emplois après avis du comité technique.

3/Mission de maîtrise d'œuvre aménagement de la place basse du centre bourg D2020-02-002

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place basse du centre bourg nécessite de faire intervenir un architecte. Il propose de confier la maîtrise d'œuvre à ING CONCEPT et à AGPU Paysage et Urbanisme, pour un montant de 18.225€ HT (5.850€ HT AGPU et 12.375€ pour ING CONCEPT). Il précise que la demande de démolition de l'allée de boules sera déposée après signature de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 14 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec les 2 co-contractants.

4/ Approbation des comptes de gestion 2019

Monsieur le Maire indique que les comptes de gestion 2019 sont conformes aux comptes administratifs de la Commune. Les comptes de gestion 2019 sont approuvés à l'unanimité (14 voix pour).

- Lotissement de Kerpont **D2020-02-003**
- Lotissement Allée de la Penzé **D2020-02-004**
- Spanc **D 2020-02-005**
- Commune **D 2020-02-006**

5/ Comptes administratifs 2019 D2020-02-007

- Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Chantal Harel, 1^{ère} adjointe,
- Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,
- Après en avoir délibéré les membres du conseil adoptent les comptes administratifs 2019 :

Compte administratif Commune 2019 :

Par 12 voix pour

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	725.930,46 €	Recettes	407.540,09 €
Dépenses	538.534,81 €	Dépenses	412.794,63 €
Excédent reporté	-- €	Excédent reporté	15.673,57 €
Soit un excédent de fonctionnement	187.395,65 €	Soit un excédent d'investissement	10.419,03 €

Compte administratif lotissement allée de la Penzé 2019 :

Par 12 voix pour

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	--€	Recettes	--€
Dépenses	62.891,91 €	Dépenses	--€
Excédent reporté	62.891,91€	Déficit reporté	-- €
Soit un résultat de fonctionnement	0 €	Soit un résultat d'investissement	0 €

Compte administratif SPANC 2019 :

Par 12 voix pour

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	-- €	Recettes	--
Dépenses	-- €	Dépenses	--
Excédent reporté	--€	Excédent reporté	--
Soit un résultat de fonctionnement	--	Soit un résultat d'investissement	--

6/ Affectation du résultat du compte administratif 2019 D2020-02-008

Le Conseil, par 14 voix pour, décide d'affecter le résultat du compte administratif Commune 2019 ainsi qu'il suit

- L'excédent d'exploitation au Budget Primitif Commune 2020
 - o à l'article 1068 - Recettes d'investissement pour 82.395,65 €
 - o à l'article 002 – Recettes de fonctionnement pour 105.000 €

- L'excédent d'investissement au Budget Primitif Commune 2020 - article 001 – Recettes d'investissement reporté - pour 10.419,03 €

7/ Vote des taux d'imposition D2020-02-009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Il indique que la taxe d'habitation ne peut en aucun cas être augmentée.

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2019 et propose le maintien de ces derniers pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 voix pour, de maintenir les taux comme suit :

- **TAXE HABITATION : 16.22 %**
- **FONCIER BATI : 20.64 %**
- **FONCIER NON BATI : 40.66 %**

8/ Vote des budgets primitifs 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les propositions pour les budgets primitifs 2020.

SPANC D2020-02-010	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	10.000 €	--
RECETTES	10 000 €	--

Le budget « SPANC » est voté à 14 voix pour.

Commune D2020-02-011	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	746.668 €	819.000 €
RECETTES	746.668 €	819.000 €

Le budget « Commune » est voté par 14 voix pour.

Monsieur Kermorgant commente le document de valorisation financière et fiscale 2019 de la commune, et souligne que les comptes reflètent une situation financière saine.

9/Emprunt D2020-02-012

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité d'une demande d'emprunt concernant les travaux de voirie côté Kerpont. Il propose de faire un emprunt d'un montant de 100.000€ sur 10 ans à taux fixe. Des demandes ont été faites auprès de 2 organismes bancaires, mais aucune proposition n'a encore été reçue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt qui sera la mieux-disante et à passer les actes nécessaires. Les crédits nécessaires à son remboursement seront inscrits au budget.

10/ Convention lotissement privé Park Kerpont D2020-02-013

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un projet de réalisation d'un lotissement privé à Kerpont, « Park Kerpont ». Une convention entre le lotisseur et la commune est proposée afin de permettre le transfert de tous les équipements communs dans le domaine public, une fois tous les travaux achevés et après réception des travaux par les services municipaux. La commune en deviendrait alors propriétaire et devrait en assurer la gestion et l'entretien. Tous les frais afférents à la construction du lotissement restent à la charge du lotisseur.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 14 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

11/ Questions diverses

- Monsieur le Maire fait rappel aux membres du bilan énergétique provisoire qui leur a été transmis suite à l'étude de l'agence HEOL. Monsieur Mingant souhaiterait faire une présentation de l'étude au conseil municipal. La date de réunion n'est pas encore fixée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19H45.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT Absente excusée qui donne pouvoir à Louis Fagot	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT	